



PARTENARIAT ENTRE L'OPPBTP ET UN SPSTI DÔTÉ D'UN PÔLE D'EXPERTISE BTP

Dr Nathalie AUNOBLE

Médecin coordonnateur – AHI 33 –
Bordeaux

Bruno MERCIER

Ingénieur en prévention, adjoint du
directeur – Agence OPPBTP Nouvelle-
Aquitaine – Bruges

Jean-Patrick OZERAY

Technicien en hygiène et sécurité BTP
– Agence OPPBTP Nouvelle-Aquitaine
– Bruges

Nicolas TRICARD

Directeur – Agence OPPBTP Nouvelle-
Aquitaine – Bruges

Florent VAUBOURDOLLE

Directeur général – AHI 33 – Bordeaux

Des Services de Prévention et de Santé au Travail Bâtiment et Travaux Publics (SPST BTP) sont présents dans plusieurs départements du territoire. Pour autant, une part significative des entreprises de ce secteur adhère à des SPST Interentreprises (SPSTI).

En effet, les entreprises du BTP peuvent constituer plus de 10 % des adhérents de certains SPSTI. Il paraît donc essentiel, pour compléter l'offre socle, d'améliorer la connaissance des métiers du BTP afin d'assurer le suivi médical et de délivrer des conseils de prévention adaptés à l'activité de ces entreprises.

Le BTP reste l'un des secteurs les plus sinistrés, avec 35 % des accidents du travail (AT) mortels ou conduisant à une incapacité permanente et 15,3 % des maladies professionnelles (MP).

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) contribue à la prévention des AT et MP, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail à travers

des actions de conseil, d'information et de formation adaptées aux besoins des entreprises de la branche.

L'existence d'un pôle d'expertise au sein des SPSTI collaborant avec l'OPPBTP permet la formation des équipes et induit une synergie entre les acteurs des deux entités nécessaire pour la délivrance de messages de prévention communs auprès des entreprises adhérentes.

Dès 2015 et sur la base de priorités analogues, le Département BTP de l'AHI33 et l'OPPBTP Agence Nouvelle Aquitaine (NAQ) ont mené et coordonné des actions de prévention communes auprès de leurs adhérents.

Elles se traduisent par la réalisation de campagnes de prévention par métiers, ciblées sur les Très Petites Entreprises (TPE) et entreprises artisanales inférieures ou égales à 20 salariés.

Au sein du SPSTI, sous la coordination des Médecins du Travail, les Assistantes en Santé au Travail (AST) de chaque équipe créent ou mettent à jour l'ensemble des Fiches d'Entreprises (FE) des structures ciblées, recueillent les besoins en évaluation des risques professionnels, visites de chantiers, formations/informations, et proposent des réponses adaptées afin de développer l'engagement en prévention des entreprises. Pour cela, un croisement des bases de données des deux structures permet d'extraire un échantillon significatif d'entreprises. Les entreprises ciblées disposent d'une FE antérieure à 3 ans (à mettre à jour) ou qui est à créer.

Les équipes Santé-Travail du SPSTI sont formées par l'OPPBTP, le Département BTP de l'AHI33 et le médecin conseil OPPBTP sur les risques des métiers ciblés. Une journée est destinée à cette montée en compétence des équipes Santé-Travail à travers une matinée d'observations de situations de travail sur un chantier et une après-midi consacrée à la construction d'une synthèse visant à proposer des actions de prévention pertinentes issues des observations terrain.

Une boîte à outils est fournie aux équipes et regroupe l'ensemble des ressources documentaires nécessaires pour la réalisation d'une campagne (FE types du ou des métiers, outils de communication correspondant à la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques, à l'offre de formation

OPPBTB...), l'accompagnement par le département BTP de l'AH133 est à disposition des intervenants.

A partir de 2018, des membres d'équipes Santé-Travail d'autres SPST participant aux campagnes ont intégré ces formations. A l'AH133, chaque campagne débute par l'envoi d'une lettre d'information sur le parcours proposé aux entreprises.

Les listes d'entreprises sont communiquées aux équipes respectives des treize secteurs géographiques couverts par le Service sur le département de la Gironde pour un déploiement opérationnel d'une durée de dix mois (de septembre à juin). L'établissement de la FE tient un rôle primordial dans le parcours de prévention proposé à l'entreprise par les deux structures. En effet, au-delà de l'obligation réglementaire qui incombe au SPST, la FE constitue un point d'entrée indispensable à la promotion des offres de services du SPST.

D'autre part, l'utilisation de MonDocUnique Prem's de l'OPPBTB permet aux équipes de proposer et d'accompagner les TPE et entreprises artisanales du BTP dans la réalisation d'un premier DUER, parfois simultanément à l'établissement de la FE, à l'aide d'un outil simple et adapté.

Par ailleurs, le Département BTP de l'AH133 et l'OPPBTB Agence Nouvelle-Aquitaine (NAQ) collaborent régulièrement dans le cadre de démarches de prévention spécifiques des Troubles Musculo Squelettiques (TMS).

Elles se traduisent notamment par des sensibilisations/actions et la promotion de la formation Aide à la Démarche d'Amélioration des Postes de Travail (ADAPT-BTP) en fonction des attentes, de la taille et du niveau de culture prévention de l'entreprise. De même, et à la demande d'entreprises appartenant ou pas à de grands groupes, des collaborateurs des deux structures réalisent et coaniment des ateliers de sensibilisations à des risques spécifiques du secteur BTP (Travail en hauteur, TMS, Bruit...) à l'occasion de Journées Sécurité et Prévention annuelles. Le Médecin du Travail, coordonnant l'activité pluridisciplinaire, étant toujours associé à toutes les étapes de ces démarches.

Sur la période 2015-2018, et sur le seul département de la Gironde, trois campagnes ont été menées auprès de 1 132 entreprises rassemblant les métiers de charpentier/couvreur, maçon, plombier/chauffagiste/plaquist. Sur 2018-2022, avec le déploiement de ces actions sur la Dordogne, la Corrèze, la Creuse et le Limousin par trois autres SPST dans le cadre du Comité Régional de Coordination Santé Prévention (CRCSP) BTP NAQ, 1 319 entreprises supplémentaires ont fait l'objet d'une campagne de prévention dans les métiers de la peinture/vitrierie/revêtement de sol, la menuiserie et les travaux publics.

Depuis 2015, ces campagnes de prévention par métiers ont contribué à la mise en place d'actions de prévention au sein de ces entreprises à travers la réalisation de 1 267 FE, 997 DU, 322 actions de conseil terrain (visites de chantiers, diagnostics...) et enfin 895 participations à des réunions d'information/formations/webinaires.

Dans le cadre de ce partenariat, la présence de personnes ressources, dont le Médecin Conseil régional OPPBTB NAQ, au sein des deux entités permet de démultiplier ces actions et valorise la complémentarité des offres de services proposées. Le suivi médical et la réalisation d'actions de prévention demeurent nécessaires afin de prévenir la désinsertion professionnelle et préserver la santé et la sécurité des salariés du secteur BTP tout en maintenant la performance des entreprises.

L'implication de tous les acteurs de la prévention, à travers des démarches partenariales, peut permettre de répondre aux enjeux majeurs pour les entreprises et les salariés du BTP et ainsi participer à lutter contre les accidents du travail graves et mortels tout en favorisant la culture de prévention (une des priorités du 4^{ème} Plan Santé au Travail).

Pour relever le défi, le partenariat OPPBTB et SPSTI propose des solutions adaptées aux secteurs d'activités spécifiques, afin d'offrir une meilleure capacité d'anticipation et d'adaptation aux nouveaux métiers et usages professionnels. Il permet également d'accéder à une offre de service et des outils adaptés aux besoins des salariés et des entreprises du BTP.



Pour contacter l'auteur : nathalie.aunoble@ahi33.org